

Table des matières

- [Mirabilia ou ressource durable ?](#)
 - [Le patrimoine récent à l'épreuve des enjeux énergétiques](#)
 - [Quelles stratégies d'intervention pour le patrimoine contemporain ?](#)
 - [Du patrimoine monumental...](#)
 - [...au patrimoine « de la grande échelle ». Une stratégie responsable](#)
 - [Notes](#)
 - [Bibliographie](#)
 - [Mirabilia oder nachhaltige Ressource?](#)
 - [Mirabilia o risorsa sostenibile?](#)
 - [Les auteurs](#)

Mirabilia ou ressource durable ?

Le patrimoine récent à l'épreuve des enjeux énergétiques

Retour sur la sauvegarde de l'architecture moderne et contemporaine en Suisse. Quelles stratégies d'intervention face à la transition énergétique ?

En 2003, le Tri postal de Zürich-Mülligen, « machine architecturale parfaite », conçue et réalisée par Theo Hotz entre 1970 et 1985, fait l'objet d'une proposition de restructuration fonctionnelle radicale. Sollicitée par la Kantonale Denkmalpflege zurichoise, la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) saisit l'occasion de ce dossier emblématique pour s'exprimer ouvertement « sur la question de la valeur patrimoniale des immeubles récents », précisant d'emblée que « les bâtiments et les ouvrages de génie civil de construction récente ont leur place dans l'histoire de l'architecture et peuvent être classés monuments historiques »(1). Marquant l'histoire de la protection du patrimoine bâti en Suisse, cette prise de position très certainement salutaire, voire nécessaire, confirme l'engagement de la CFMH dans la sauvegarde de l'architecture du XXe siècle à plusieurs égards. D'une part, elle consacre le processus amorcé dans les années 1970 qui voit l'idée établie de *Monument* évoluer progressivement vers celle plus ouverte et polysémique de *bien culturel*, intégrant aussi de nouveaux types de patrimoine comme les équipements industriels ou les infrastructures - la protection à l'échelle nationale des ponts de l'ingénieur Robert Maillart, dès 1984, en témoigne. De même, affirmant que « l'âge du bâtiment n'importe pas » et « qu'il serait faux de fixer une limite temporelle », la CFMH encourage la sauvegarde des œuvres « récentes », indépendamment de leur âge et du vivant de leur auteur, se situant ainsi dans la continuité de la *Recommandation relative à la protection du patrimoine du XXe siècle* adoptée par le Conseil de l'Europe en 1991 et reçue depuis par la plupart des normatives européennes - rappelons que la Suisse avait participé activement aux discussions préalables à la rédaction de ce document fondateur. Tranchant sur la question des « limites chronologiques », cette préconisation cruciale de la CFMH - qu'il serait d'ailleurs heureux de retrouver de manière systématique dans les diverses législations cantonales - intervient à un moment clé et légitime un

parcours qui a été long et complexe, sur fond d'un débat des plus stimulants concernant la définition même de *patrimoine historique* : loin d'être définitivement acquise, la valeur architecturale, sociale, technique de ce corpus extrêmement riche apparaît tout de même relativement partagée aujourd'hui, y compris - ce qui est fondamental - par un public de « non spécialistes » de plus en plus sensibilisés à cette production qui a véritablement façonné le paysage contemporain, et qui comme telle mérite d'être appréciée. Recul historique oblige, la reconnaissance de ces œuvres récentes, quantitativement importantes et assurément dignes d'intérêt, profite désormais d'une réception positive renouvelée et d'une reconnaissance jusque-là inédite qui concerne aussi, fait très significatif, l'architecture «de la grande échelle» de la seconde moitié du XXe siècle.

Quelles stratégies d'intervention pour le patrimoine contemporain ?

Si les réflexions sur les mesures juridiques de protection de l'architecture moderne et contemporaine et les outils scientifiques de son inventaire se précisent, affinant les critères classiques de l'histoire de l'art par l'introduction de nouvelles catégories de jugement - le débat autour de la Charte de Bensberg de 2011 est clarificateur(2) - en revanche, la pratique courante du projet de sauvegarde, quant à elle, peine encore à trouver ses repères disciplinaires. En dépit d'un engagement important ces deux dernières décennies dans la « patrimonialisation » des œuvres récentes, voire très récentes, le tableau reste mitigé sur le plan des interventions qui, le plus souvent par mégarde ou méconnaissance, n'accordent que peu d'attention à l'intégrité matérielle de l'architecture de la seconde moitié du XXe siècle et de ce fait à ses valeurs culturelles.

Le constat, disons-le, n'est guère rassurant : la question des *modes opératoires* ne fait que très rarement l'objet de réflexions amples et abouties. En raison de la spécificité constructive du patrimoine moderne et contemporain, son obsolescence technologique est considérée en effet *a priori* - et souvent à tort - comme rapide et prononcée, voire inéluctable, jusqu'à devenir le principal prétexte pour des transformations radicales. Tout particulièrement, estimée comme très vulnérable du point de vue de la physique du bâtiment, l'architecture du XXe siècle fait l'objet de «rénovations énergétiques» lourdes et irréversibles, élaborées selon une logique « d'actualisation » - pour ne pas dire d'une banale «remise aux normes» - qui se plie très rarement à la définition préalable de la valeur de l'objet construit et fait abstraction de ses qualités intrinsèques. Certes, les recommandations *Energie et monuments historiques*, issues en 2009 d'une concertation entre l'Office fédéral de l'énergie et la CFMH, reconnaissent « l'enjeu patrimonial et l'enjeu énergétique comme étant tous les deux légitimes car ils répondent, fondamentalement, à la même préoccupation et poursuivent le même but: soutenir le développement durable »(3). Bien que les outils de synthèse se multiplient - citons les excellents cahiers *Energie und Baudenkmal* édités conjointement par les services du patrimoine bâti de Berne et Zurich en 2014 - cette précieuse prise de position, hélas, semble rester le plus souvent lettre morte. La notion « d'intérêt public » établie par la Constitution fédérale est sujette à interprétation ; dans la querelle stérile (et quelque peu caricaturale) qui oppose les «amateurs des vieilles pierres» aux «gardiens de la planète», le patrimoine du second après-guerre est dans le collimateur.

Du patrimoine monumental...

L'avenir incertain de la Siedlung Halen à Berne- Kirchlindach (1955-1961), œuvre emblématique d'Atelier 5 dont le rayonnement va bien au delà des frontières nationales, est en ce sens un cas d'étude exemplaire. En 2010, lors des premières discussions sur l'opportunité d'une intervention globale en mesure de concilier une amélioration de la performance thermique avec le respect qu'impose ce témoignage irremplaçable de l'architecture du second après-guerre, toutes les

conditions semblaient réunies pour un projet modèle. Les lignes-guide élaborées en deux phases par Atelier 5 pour le compte de l'association des propriétaires avec l'appui de la Denkmalpflege bernoise, visaient en effet à établir un cadre cohérent pour les travaux futurs qui, grâce à une large concertation - la CFMH s'est d'ailleurs exprimée à plusieurs reprises sur le dossier -, auraient permis de préserver l'ensemble par une pesée « des intérêts légitimes de la collectivité et les intérêts particuliers de ses habitants ».

En dépit d'un engagement transversal de l'ensemble des acteurs et de la qualité des études préalables, le processus s'est pourtant « ébréché » au moment de concrétiser les lignes-guide dans le projet d'exécution, et ce non seulement en raison de la forme juridique de la propriété extrêmement contraignante, mais aussi du fait de la souplesse des recommandations, se prêtant à des interprétations diverses, qui sont loin d'être partagées. L'absence d'un positionnement clair quant aux objectifs à atteindre - patrimoniaux, énergétiques, mais aussi économiques - a malheureusement fini par ralentir la mise au point du projet. Les discussions qui se poursuivent aujourd'hui sur la surépaisseur de l'isolation extérieure des murs opaques en plots de fibres agglomérées Durisol (14, 12 ou 8 centimètres?), ou sur les options d'amélioration de la performance des remarquables toitures végétalisées (démolir et reconstruire les acrotères-sculpture ? Remplacer le complexe isolant existant ou poser en applique une nouvelle isolation sur celui-ci ?) sont certainement capitales et méritent d'être traitées de manière approfondie. Tout de même, en termes de démarche, mettre en avant d'abord la faisabilité technique de ces mesures, voire leur traduction littérale en « kWh/m² par année », ne risquerait-il pas de détourner, d'éviter même, l'enquête fondatrice sur la stratégie la plus pertinente du projet de sauvegarde, qui est issue d'une réflexion menée en amont à partir d'un état des lieux exhaustif intégrant aussi un relevé des transformations que l'ensemble a subies depuis son origine ? Les vicissitudes récentes de la Siedlung d'Atelier 5 ne sont de loin pas un cas isolé, mais témoignent, de manière générale, du problème crucial de l'amélioration de la performance thermique des bâtiments modernes. Pour ces objets d'importance - les « jeunes Monuments », comme le suggérait récemment la revue *werk, bauen+wohnen* dans un dossier thématique -, une prise de position explicite s'impose : peut-on raisonnablement viser l'excellence énergétique en demandant à un bâtiment existant, dont la valeur patrimoniale est avérée, de répondre aux performances du neuf, rigidement établies par des normatives qui ont évolué vers des valeurs limites extrêmement sévères ? La réponse est nuancée. Dans l'équilibre entre la préservation du cadre bâti et celle de l'environnement, il serait plus heureux d'élargir le questionnement, voire d'inverser la tendance, en adoptant des approches respectueuses, où la reconnaissance juridique de la valeur exceptionnelle du bâtiment implique - sans ambiguïtés - une pratique de restauration- conservation, comme cela est généralement acquis pour le patrimoine dit « ancien ». Autrement dit, c'est le bâtiment même qui devrait fixer les limites des interventions, en fonction de ses propres caractéristiques matérielles intrinsèques, opportunément relevées dans la phase des études préalables; cela éviterait de recourir ainsi à une stricte application des normes, qui aurait des répercussions importantes - et souvent irréversibles - sur l'intégrité du « Monument ». Il ne s'agit en aucun cas de négliger systématiquement les paradigmes de réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂ qui sont, bien entendu, des préoccupations légitimes; il est plutôt question de calibrer les mesures d'amélioration des performances au plus près de l'objet construit, privilégiant des interventions ponctuelles et ciblées, aussi dans une logique d'amélioration du confort des habitants.

A ce propos, nous ne pouvons que regretter que les propositions formulées par la CFMH à l'occasion de la consultation préalable sur la *Stratégie énergétique 2050* aient été négligées. « Les intérêts de la production énergétique et ceux des monuments historiques et des sites étant à mettre sur pied d'égalité»(4), une mention explicite dans le texte légal de la notion juridique de « dérogation » aux normes énergétiques pour les « objets présentant un intérêt patrimonial », comme préconisé par la Commission, aurait été en effet une reconnaissance de l'intérêt public de la protection des

monuments, permettant, de plus, d'éviter les situations d'impasse qui sont malheureusement à l'ordre du jour lors des procédures administratives d'autorisation de construire.

...au patrimoine « de la grande échelle ». Une stratégie responsable

Actuellement en cours, la restauration du siège de l'Administration fédérale des douanes à Berne, œuvre de Hans et Gret Reinhard (1950- 1951), comporte une amélioration du bilan thermique du bâtiment dans le respect de ses qualités matérielles, conservées si elles existent ou restituées quand elles ont disparu lors des précédentes campagnes de travaux. Cette opération remarquable constitue pourtant une approche relativement rare dans la pratique courante où, le plus souvent, le remplacement des composants d'origine devient un véritable réflexe conditionné. Si le bilan des dernières années est relativement mitigé en matière de monuments historiques – les *Mirabilia* d'intérêt public –, le constat est clairement effrayant en ce qui concerne le corpus bien plus vaste de la production considérée comme « ordinaire », qui s'éloigne des critères du « monumental » tout en étant extrêmement marquante. Souvent motivées non pas par de graves pathologies qui affecteraient les bâtiments, mais plutôt – et avant tout – pour répondre à de nouvelles exigences normatives, selon une logique qui se veut strictement prescriptive, voire obstinément «performantielle», ces pratiques controversées méritent d'être réexaminées.

Considérons, à titre d'exemple, les grands ensembles d'habitation de la période 1950-1970, une indéniable *démonstration* architecturale, technique et sociale à l'origine, mais qui sont aujourd'hui une catégorie particulièrement sollicitée. Conduite entre 2009 et 2011, la recherche académique appliquée du laboratoire TSAM de l'EPFL sur les enveloppes de la cité du Lignon (1963-1971), se proposait de placer dans un juste équilibre les variables *patrimoine, économie et énergie* grâce à des stratégies d'intervention qui, avec un bilan thermique excellent, permettent de conserver intégralement la couche extérieure du splendide mur-rideau d'origine en verre et aluminium. En termes de méthode, l'expérience extrêmement concluante du Lignon a été récemment élargie à d'autres grands ensembles genevois de la seconde moitié du XXe siècle dans le cadre d'un projet de recherche encouragé par la Stiftung zur Förderung der Denkmalpflege. La prise en compte d'édifices réalisés selon des types constructifs très divers – de la façade maçonnée percée de l'ensemble du quai du Seujet (1964-1976) à la structure en panneaux préfabriqués de béton isolée par l'extérieur de la cité Avanchet Parc (1973-1977) – a mis en évidence que la situation d'équilibre entre préservation de l'objet construit et une amélioration thermique conséquente se situe généralement autour de 80-90% des valeurs légales, selon les techniques utilisées. Les 20-10% restant pour se conformer aux normes en vigueur impliquent des interventions lourdes et très destructrices, dont la faisabilité technique se complique et justifie une augmentation exponentielle des coûts de réalisation pour une durée de vie équivalente. Le prix à payer au niveau de la sauvegarde du patrimoine, mais aussi, plus prosaïquement, de l'investissement économique apparaît disproportionné. Cet «acharnement thérapeutique», lourd de conséquences, devrait être remis en question par une démarche responsable fondée sur la notion de « patrimoine bâti comme ressource » – au fond, très proche de la *valeur d'usage* si chère à Aloïs Riegl – acceptant une performance qui, si elle n'est pas optimale, favorise tout de même des réductions des consommations importantes, voire très importantes, à coupler éventuellement avec le recours à des sources énergétiques renouvelables.

Comme il ressort clairement des études récentes du TSAM, les options de projet cohérentes, étudiées *ad hoc* – à partir de l'objet construit et pour l'objet construit- peuvent se dégager uniquement de la connaissance matérielle exhaustive du bâtiment, capable d'identifier, certes ses carences et dysfonctionnements, mais aussi ses réels atouts. Cette approche à la fois pragmatique et soucieuse du cadre bâti existant mériterait d'être généralisée – citons, à ce propos, l'important

travail des architectes Miller et Maranta qui a précédé la rénovation énergétique de la Siedlung im Lee d'Hermann Baur à Bâle (1963). Repris dans le cahier technique 2047 *Rénovation énergétique des bâtiments*, tout récemment édité par la Société des Ingénieurs et des Architectes suisses (SIA), ce postulat fondamental qui reconnaît que « les différentes options stratégiques pour la rénovation débouchent, entre autre, de l'analyse précise du bâtiment existant »(5), devrait être pris en considération sans tarder. Espérons que cette importante ouverture, qui rejoint d'ailleurs sur plusieurs points les *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse* édités par la Confédération en 2007(6), puisse profiter d'une réception positive dans la pratique du projet de sauvegarde du patrimoine récent, une «mission d'envergure exigeante »(7) qui relève avant tout, il est utile de le rappeler, de l'intelligence et du positionnement culturel du projeteur.

Notes

1 Commission fédérale des monuments historiques, « Les monuments témoins d'un passé récent », in Rapport annuel 2003, p. 7.

2 *Charta von Bensberg zur Architektur der 1960er und 1970er Jahre*, Rheinischer Verein (éd.), 2011.

3 Office fédéral de l'énergie, CFMH, *Recommandations pour l'amélioration du bilan énergétique des monuments historiques*, Berne, juillet 2009.

4 CFMH, Rapport annuel 2013, p. 6. □ 5 SIA, Cahier technique 2047, *Rénovation énergétique des bâtiments*, janvier 2015.

6 CFMH, *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse*, Vdf-Hochschulverlag-ETH Zurich, 2007.

7 « Editorial », in *werk, bauen+wohnen*, n° 10, octobre 2013, p. 4, n° spécial « Junge Denkmäler ».

Bibliographie

Franz Graf, Giulia Marino, *Patrimoine moderne, énergie, économie: stratégies de sauvegarde*, EPFL-TSAM, Stiftung zur Förderung der Denkmalpflege, 2015.

Franz Graf, Giulia Marino, «Pour un 'Observatoire du patrimoine moderne et contemporain'. De l'histoire matérielle du bâti à l'histoire matérielle du projet de sauvegarde », in *Revue de l'Art*, vol. 186, n° 4, 2014, pp. 31-35.

Franz Graf, Giulia Marino, *La cité du Lignon 1963-1971 - étude architecturale et stratégies d'intervention*, cahier hors série de la revue *Patrimoine et architecture*, Infolio, Gollion, 2012.

Docomomo Journal, n° 44, automne 2011, n° spécial « Modern and Sustainable ».

Mirabilia oder nachhaltige Ressource?

Unter der Voraussetzung eines angemessenen zeitlichen Abstands wird der architektonische, soziale und technische Wert des modernen und zeitgenössischen baukulturellen Erbes, das quantitativ wichtig und erwiesenmassen von Interesse ist, heute positiv rezipiert und in nie dagewesener Art auch anerkannt. Überlegungen zu juristischen Schutzmassnahmen für die Architektur des 20. Jahrhunderts und wissenschaftliche Werkzeuge für deren Inventarisierung stehen zunehmend zur Verfügung, während im Allgemeinen für Projekte zu deren Erhaltung noch kaum klare fachliche Standards vorhanden sind. Das bauphysikalisch sehr sensible junge baukulturelle Erbe ist in

besonderem Mass Eingriffen zur Reduktion des Energiebedarfs ausgesetzt. Um den Schutz des gebauten Kulturerbes und die Anforderungen einer nachhaltigen Entwicklung in ein gutes Gleichgewicht zu bringen, braucht es deshalb zwingend eine verantwortungsbewusste Strategie.

Mirabilia o risorsa sostenibile?

Con la giusta distanza storica, il valore architettonico, sociale e tecnico del patrimonio moderno e contemporaneo - quantitativamente importante e inconfutabilmente degno di interesse - sta beneficiando di un riconoscimento e di una valorizzazione senza precedenti. Se da un lato le riflessioni sulle misure giuridiche di tutela dell'architettura del XX secolo e gli strumenti scientifici della sua inventariazione si fanno più precisi, dall'altro lato la pratica corrente del progetto di salvaguardia stenta ancora a trovare i propri riferimenti disciplinari. Considerato come vulnerabile dal punto di vista della fisica delle costruzioni, il patrimonio recente è particolarmente colpito dalle misure di riduzione del consumo energetico. Si impone pertanto una strategia responsabile, in grado di garantire un giusto equilibrio fra la tutela del patrimonio costruito e le sfide di uno sviluppo sostenibile.

Les auteurs

Franz Graf est architecte et professeur EPFL. Il dirige le laboratoire des Techniques et de la Sauvegarde de l'Architecture Moderne de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL-TSAM) Contact: franz.graf@epfl.ch

Giulia Marino est architecte diplômée de l'Université de Florence et docteur ès sciences EPFL. Elle est enseignante et chercheuse au sein du laboratoire EPFL-TSAM Contact: giulia.marino@epfl.ch